

L*A*ison

REGARDS CROISÉS SUR L'AGRICULTURE



© Mme. Abba Stock



PÉRIL ET DÉCISION EN SUSPENS :

**LE TRIANGLE DE GONESSE
LES JARDINS OUVRIERS D'AUBERVILLIERS**

OCTOBRE - NOVEMBRE 2021 #Liaison193

L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS, L'AUTOMNE DE TOUTES LES PROMESSES

L'été 2021 a vu se multiplier les événements climatiques extrêmes et, le 9 août, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a rendu un rapport plus alarmiste que jamais. Dans ce sixième rapport, les experts confirment que le réchauffement climatique s'accélère et ne peut plus être stoppé ! Il faut donc s'adapter, mais aussi, dans l'urgence, éviter que la hausse des températures ne dépasse 1,5° en réduisant drastiquement nos émissions de CO₂.

Nous avons participé en septembre au congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui s'est tenu à Marseille. Nous avons pu, à cette occasion, constater l'ampleur des mobilisations partout dans le monde en faveur d'une biodiversité en grand danger. Cela suffira-t-il ? Rien n'est moins sûr, il faut accentuer la pression et avancer résolument vers plus de sobriété.

Déjà le gouvernement, suite à une démarche engagée par les associations, s'est vu infliger une amende de 10 millions d'euros pour non-respect des exigences européennes sur la qualité de l'air.

Autre signe : le pharaonique projet de centre commercial lié à la modernisation de la Gare du Nord est abandonné.

S'agissant des terres agricoles, les « marches des terres » que nous avons co-organisées avec les collectifs et associations franciliens en octobre montrent la voie. Des quatre coins de l'Île-de-France, des cortèges ont convergé sur Paris pour interpeller le pouvoir politique sur l'indispensable sanctuarisation des terres agricoles. Le travail en commun a permis de gagner en efficacité et en visibilité, c'est heureux. Le présent numéro de *Liaison* fait un tour d'horizon des menaces qui pèsent sur les terres agricoles dans notre région et sur les bonnes pratiques en vigueur.

Les rendez-vous ne vont pas manquer ces prochaines années pour mettre au pied du mur l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et confronter leurs vertueuses intentions en matière de transition écologique avec la réalité de leurs engagements concrets.

La Région et l'État, par exemple, vont réviser, à partir de novembre, le schéma directeur de la région Ile-de-France, document cadre qui fixe les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les quinze ans à venir. Nos associations sont prêtes à contribuer à renforcer, par leurs propositions, l'orientation résolument environnementale de cet exercice. L'espoir d'une véritable prise de conscience collective.



03

| Sommaire |



13

PRÉSERVER

- 03 Les marches des terres
- 04 Protéger les terres agricoles
- 06 La sortie des pesticides

SOUTENIR

- 07 La Safer et la préservation des terres
- 08 La ferme de Combreux (77)
- 09 Les tendances alimentaires

DOSSIER

- 10 L'agriculture francilienne dans tous ses états



17

S'ADAPTER

- 14 Les agriculteurs font face au changement climatique
- 15 A la « Fabrique végétale » on cultive la diversité (77)
- 16 Nouvelle politique agricole commune, une non-réforme !
- 17 Accompagner la transition agricole

DIVERSIFIER

- 18 Un méthaniseur agricole opérationnel
- 19 La filière chanvre reprend des couleurs
- 20 La renaissance de la vigne
- 21 La ferme Sainte-Colombe (77)
- 22 La ferme Suzanne à Paris



LES MARCHES DES TERRES MOBILISATION DU MONDE ASSOCIATIF !

Les 9 et 10 octobre, des escargots en papier mâché convergent sur Paris des quatre coins de l'Île-de-France. Ils symbolisent la volonté de défendre les terres fertiles contre les projets de bétonisation. Ceux qui les portent sont bien décidés à contrer les projets écocides.

En 2019, la marche de Gonesse à Matignon avait marqué les esprits. Après l'abandon des projets Europacity et du quatrième terminal sur l'aéroport de Roissy, l'espoir de sauver les terres fertiles d'Île-de-France renaît. Rien n'est pourtant gagné et, à Gonesse, les tenants de la bétonisation entendent maintenir la construction d'une gare du Grand Paris Express sur le triangle. Ailleurs, la situation n'est pas plus reluisante. La ligne 18 du Grand Paris Express sur le plateau de Saclay, les projets immobiliers de Val Bréon en Seine-et-Marne, les dépôts de terres inertes à Thoiry... partout les terres agricoles sont menacées.

Quatre marches convergentes

Pendant l'été, les militants qui, aux quatre coins de l'Île-de-France, luttent contre ces projets écocides se sont coordonnés afin d'organiser la riposte. Ce n'est plus une marche mais quatre marches qui convergent sur Paris les samedi et dimanche 9 et 10 octobre. Toutes agrègent en cours de route les collectifs qui défendent les terres nourricières : ceux des jardins d'Aubervilliers (JAD), du sud Essonne contre la décharge de Saint-Hilaire, de Grignon dans les Yvelines... Les cortèges agiles et joyeux cheminent en musique, parfois rejoints par une fanfare, toujours précédés par des escargots, gastéropodes fétiches des Marches des terres et de la décroissance.

Le samedi soir, veillée d'arme pacifique ! Les marcheurs se retrouvent aux portes de Paris, échangent sur leurs pratiques, leurs difficultés, leurs espoirs.



L'Hôtel de Ville

Le dimanche 10 octobre, les quatre cortèges se retrouvent à midi devant l'Hôtel de Ville de Paris pour un pique-nique sorti du sac. Les marcheurs sont rejoints par d'autres militants qui portent d'autres luttes liées à l'aménagement du territoire, aux transports, au patrimoine.

Malheureusement la préfecture n'autorise pas le défilé et nous bloque sur la place de l'Hôtel de Ville. C'est là que les rencontres ont lieu. Les membres du collectif Retrouvons le nord de la Gare du Nord, mobilisés depuis des mois pour que cette gare parisienne emblématique ne se transforme pas en méga centre commercial, échangent avec les défenseurs de la gare d'Austerlitz et bien d'autres.

Une communauté soudée et joyeuse, bien décidée à démontrer qu'un autre monde est possible. Que l'on ne peut pas prôner le Zéro artificialisation nette (ZAN) et, dans le même temps, laisser le béton couler à flot.

La responsabilité des politiques est engagée, c'est ce que doit entendre Matignon.

Luc BLANCHARD
Co-président de FNE Île-de-France

PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES MENACÉES PAR L'URBANISATION

En Ile-de-France, si les terres agricoles sont dans leur grande majorité dédiées aux grandes cultures, 16 % des exploitations approvisionnent les Franciliens en circuits courts. Ceinture verte pour la région, ces terres agricoles participent à la régulation du climat et ont un rôle déterminant à jouer pour la qualité de l'air et de l'eau. Or, ces terres précieuses sont en fort déclin du fait de la pression foncière.



Les terres agricoles sont, en Ile-de-France, menacées par l'urbanisation. Si une prise de conscience progressive, aux niveaux européen, national et francilien, est à saluer depuis la fin des années 1990, elle peine à se traduire par la protection effective de ces terres. Entre 1993 et 2013, c'est 1 900 ha de terres agricoles qui ont disparu chaque année sous le béton (SDRIF 2013) ; ce chiffre est descendu à 1000 ha annuel entre 2013-2017, dont 54 % sur des terres cultivées – mais, c'est toujours 540 ha de trop chaque année à être enlevés à l'agriculture dans une région trop peu autonome pour son alimentation et qui souffre du réchauffement, mais aussi d'inondations répétées. 35 % de ces 1 000 ha étaient par ailleurs classés comme « réserve utile importante » (IPR 2020).

La pression sur les terres agricoles se poursuit

Au premier rang des responsabilités se trouve la construction de maisons individuelles, qui représentent en Ile-de-France un quart de l'habitat, et 80 % des surfaces dédiées à cette occupation (IPR 2020). En deuxième lieu, ce sont les réseaux routiers qui mangent le plus de terres agricoles. Enfin, les activités économiques – dont les entrepôts logistiques – occupent une place importante avec plus de 20 % de cette consommation.

Il est notable que, malgré un phénomène de vacances commerciales de plus en plus prononcé, les constructions de surfaces commerciales se poursuivent à un rythme soutenu. L'urbanisation de ces terres agricoles, censée être maîtrisée, voire découragée, depuis les années 2010, est rendue possible notamment par les « pastilles jaunes » du SDRIF, qui permettent une urbanisation sous conditions.

La résistance des associations locales

De nombreuses luttes se sont constituées pour tenter de freiner ce phénomène – pour la plupart en grande couronne, qui concentre l'essentiel des terres agricoles.

Gonesse (95). La plus emblématique des luttes pour la préservation des terres agricoles en Ile-de-France est sans nul doute celle pour la sauvegarde du triangle de Gonesse. Redoutant une urbanisation proche, Val-d'Oise Environnement s'est mobilisé dès le début des années 2010 ; avec l'annonce du projet Europacity, porté par Auchan et le groupe chinois Wanda, le Collectif pour le triangle de Gonesse s'est constitué. Au terme de huit années de lutte, mobilisant des centaines de personnes et bénéficiant progressivement d'une couverture médiatique nationale, le projet Europacity a été abandonné.

Pourtant, les terres de Gonesse ne semblent pas tirées d'affaire : si Europacity est enterré définitivement, la gare qui devait le desservir n'a pas été remise en question ni l'urbanisation de 110 ha de la ZAC. Les associations dénoncent ainsi l'entêtement des pouvoirs publics à chercher désespérément des projets pouvant justifier la construction d'une gare en plein champ, maintenue uniquement pour ne pas fragiliser le schéma d'ensemble du Grand Paris et ne pas ouvrir la voie à de nouvelles contestations.

ZAC Val Bréon 2 (77). Construite en 2005, la ZAC du Val Bréon I a vu le jour au terme d'une négociation après une lutte entre l'Association seine-et-marnaise pour la sauvegarde de la nature (ASMSN), la communauté de communes du Val Bréon (CCVB), la commune de Châtres et l'aménageur ; l'ASMSN faisait valoir, déjà, la présence de boisements sur le site pour demander l'annulation de la ZAC.

En 2008, avec l'élection à la présidence de la communauté de communes du Val Bréon de Jean-Jacques Barbaux, un projet de seconde ZAC sur 150 ha, soit 200 terrains de foot, dont une partie en zone humide – Val Bréon 2 – apparaît. L'élu intercède dans la révision du SDRIF de 2013 pour rendre « constructible sous conditions » cet espace alors inconstructible. La « pastille jaune » posée, celle-ci inscrit la présence d'une gare RER comme condition à l'urbanisation. Dès lors, un projet de gare RER voit le jour pour justifier l'urbanisation de la zone, qui elle-même justifie... la gare RER.



J de Givry

Le Cluster Paris-Saclay mange les terres agricoles

Saclay (78-91). La lutte pour la préservation du plateau de Saclay trouve sa source dans la loi du Grand Paris du 3 juin 2010 prévoyant le déploiement de pôles de développement (« cluster ») sur le plateau, déjà amputé d'un millier d'hectares, urbanisés depuis le milieu des années 1990. Cette loi prescrit la préservation d'au moins 2 300 ha de terres agricoles, ce qui s'est traduit par la création d'une « zone de protection naturelle, agricole et forestière » (ZPNAF) d'une surface totale de 4 115 ha. Pour créer le pôle Paris-Saclay sur la frange sud du plateau, 400 ha sont en cours de bétonisation, mais ce qui inquiète surtout c'est le projet de la ligne 18 du Grand Paris Express, en particulier son tronçon Saclay-Versailles, qui constituerait un puissant vecteur d'urbanisation auquel la ZPNAF ne saurait résister.

Saint-Pierre-du-Perray (91). A l'image des autres départements de grande couronne, et notamment de la Seine-et-Marne qui voit pousser les entrepôts logistiques et zones d'activités commerciales, l'Essonne est particulièrement touchée par l'artificialisation des terres agricoles.

Outre le plateau de Saclay, ce sont 36 ha agricoles qui sont menacés par une zone d'aménagement concertée (ZAC) à Saint-Pierre-du-Perray. Au lendemain des dernières élections municipales et sous la pression des associations environnementales, la donne pourrait avoir changé pour le projet de ZAC, remis en cause par la nouvelle équipe municipale.

Ces projets représentent ainsi près de 700 ha de terres agricoles menacées et s'ajoutent à tous ceux, moins spectaculaires, qui grignotent chaque jour l'autonomie alimentaire et la qualité de vie des Franciliens et Franciliennes.

Margot HOLVOET

Coordinatrice régionale de FNE Ile-de-France



© Stop Val Béton

En 2016, la SNCF a acté que le scénario d'une gare RER à cet emplacement n'était pas envisagé. Pourtant, la CCVB a acquis en 2018 les terres nécessaires à la réalisation de son projet. Les associations Nature Environnement 77 (devenue FNE 77), Nature Environnement Morcerf, puis le collectif Val Béton se mobilisent depuis lors pour empêcher la poursuite de l'urbanisation de ces terres agricoles. Le secteur du Val Bréon demeure un espace de nature et agricole entre les villes nouvelles de Marne-la-Vallée et Melun-Sénart qu'il est plus que jamais crucial de préserver.

LA SORTIE DES PESTICIDES

PRÉSERVER LES MILIEUX ET LES RIVERAINS



© Christian Weiss

La question des pesticides irrigue régulièrement l'actualité, sur fond de conflits locaux, d'actions contentieuses et de nouveaux rapports alarmants sur leur impact sanitaire et environnemental. Les outils permettant l'atténuation de leurs incidences ont pourtant peu d'effets sur le terrain.

Alors que la France s'était fixé comme objectif dans le cadre du Grenelle de l'environnement de diviser par deux sa consommation de pesticides, la tendance actuelle démontre, au contraire, une augmentation croissante de leur utilisation comme du nombre de produits contenant des molécules toxiques. Si les outils les plus efficaces pour limiter leur impact demeurent l'autorisation de vente des pesticides, leur taxation, la PAC et le retrait immédiat des substances les plus préoccupantes, l'attention est de plus en plus tournée vers la protection des populations lors des épandages de pesticides. Sur ce point, il existe plusieurs mécanismes qui participent d'un même objectif essentiel : protéger les zones à enjeux particuliers.

Protéger les milieux aquatiques

Un accent particulier est mis sur la protection des aires d'alimentation de captage (AAC), destinées à la consommation d'eau potable. A cet égard, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a réalisé plusieurs études comparant les coûts du traitement curatif (des nitrates et des pesticides) lui permettant d'affirmer régulièrement que « *le préventif est toujours moins cher que le curatif* ». Un périmètre de protection autour du point de prélèvement permet ainsi un cloisonnement efficace avec les traitements phytosanitaires. L'efficacité de ce mécanisme tient principalement à la consistance de la protection juridique des AAC puisqu'ils sont définis par déclaration d'utilité publique (DUP).

La situation se révèle bien différente dans le reste du réseau hydrographique puisqu'une étude a révélé que 92 % des cours d'eau surveillés en France sont pollués aux pesticides.

A cet égard les zones de non-traitement (ZNT) sont censées protéger, depuis 2006, les aires en bordure des « points d'eau », composés des cours d'eau ainsi que des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'IGN. La marge de manœuvre laissée aux préfets pour cartographier les linéaires protégés a induit une disparition de nombre d'entre eux, considérés à tort comme des fossés, notamment en Ile-de-France (voir article #Liaison188). Alors qu'un rapport du CGEDD* juge défailante la mise en place des ZNT sur la plupart du territoire, les annulations d'arrêtés préfectoraux se succèdent devant les tribunaux, jugeant la définition des points d'eau illégale (FNE a obtenu l'annulation de 29 arrêtés jusqu'ici).

Protéger les riverains des épandages

Autre imbroglio largement prévisible, le mécanisme mis en place par le gouvernement pour protéger les riverains de l'épandage de pesticides a été jugé inconstitutionnel par une décision du 19 mars dernier. Depuis, les chartes d'engagement franciliennes, permettant aux agriculteurs de déroger aux distances minimales d'épandage et de traiter à la lisière des habitations, sont toujours publiques et appliquées, malgré leur illégalité.

A l'image des tâtonnements du gouvernement concernant la mise sur le marché du seul glyphosate, l'imbrication complexe de normes volontairement mal conçues en matière de ZNT rend donc illusoire tant la bonne information du public que leur respect par les agriculteurs.

Maxime COLIN

Juriste à FNE Ile-de-France

*Conseil général de l'environnement et du développement durable

LA SAFER ET LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

Membre du conseil d'administration de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) de l'Ile-de-France, FNE Ile-de-France ne peut qu'être en phase avec ses objectifs clairement affichés de lutter contre l'artificialisation et le mitage des terres agricoles. Pierre Marcille, président de la Safer Ile-de-France, fait le point sur les moyens dont elle dispose pour protéger les espaces agricoles et aider les jeunes agriculteurs à s'installer.

Qu'est-ce qu'une Safer ?

Créées par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, les Safer ont toujours pour mission le développement de l'agriculture, mais également la protection de l'environnement, des paysages, des ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets fonciers.

Régulation du marché foncier rural

Au-delà des acquisitions amiables qu'elle réalise et qui représentent 98 % des surfaces qu'elle maîtrise annuellement, la Safer peut être amenée à préempter certains projets de vente. En effet, la loi fait obligation aux notaires de l'informer des cessions d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle peut alors s'assurer de la compatibilité du projet de l'acquéreur avec les documents d'urbanisme locaux, les politiques agricoles et environnementales et avec les prix de vente pratiqués localement. Elle peut ainsi intervenir pour stopper les projets de vente qui pourraient menacer la vocation de ces biens ou qui ne correspondraient pas aux prix de référence : grâce à son droit de préemption, elle achète prioritairement le bien en lieu et place de l'acquéreur initial, de façon à pouvoir le revendre, avec un cahier des charges, à un attributaire dont le projet répondra à la vocation

du bien et aux attentes des acteurs du territoire (élus locaux, agriculteurs, associations...). Ces préemptions restent toutefois limitées en surface. En 2020, la Safer de l'Ile-de-France a été informée de 7665 projets de vente et elle est intervenue en préemption 226 fois (3 % des ventes). Quand le prix de vente est anormalement élevé, la Safer intervient en révision de prix de façon à éviter les phénomènes spéculatifs (76 % des préemptions en 2020). Cela concerne, en général, des petites parcelles menacées par le mitage.

Pour le moment, les ventes de terres par cession de parts de sociétés échappent au contrôle de la Safer et, à défaut d'une grande loi foncière, c'est avec impatience qu'est attendue l'adoption par le Parlement du texte d'urgence du député Jean-Bernard Sempastous pour les encadrer.

Le choix des porteurs de projet

Il se fait par le comité technique départemental de la Safer au sein duquel l'ensemble des acteurs du territoire est représenté (agriculteurs, élus locaux, administration, association environnementale, forestiers, chasseurs...). Lors du choix, parmi les candidats à l'acquisition, le comité technique tient compte des priorités fixées dans le Schéma directeur régional des exploitations agricoles et des principales politiques publiques. C'est ainsi que sont favorisés

l'installation de jeunes agriculteurs (en maraîchage biologique ou en petit élevage, par exemple) ou le confortement de structures agricoles de taille moyenne plutôt que l'agrandissement des grandes exploitations.

Pendant, compte tenu du départ à la retraite de la moitié des agriculteurs dans les dix prochaines années, il est vraisemblable que certaines surfaces aillent à l'agrandissement. La Safer aide les porteurs de projet à trouver du foncier. Compte tenu du renouvellement des générations agricoles à conduire et des attentes de la société, elle ne peut qu'encourager les personnes qui souhaitent s'installer à la contacter ainsi que les organisations professionnelles agricoles.

Propos recueillis par Jane BUISSON
Représentante de FNE Ile-de-France
au Conseil d'administration de la Safer IDF

En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les statuts des Safer leur font obligation d'accueillir au sein de leur conseil d'administration un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement. Il en est de même pour les comités techniques départementaux donnant leur avis sur les opérations foncières.

Les outils : vigifoncier et vigimitage

Près des deux tiers des collectivités franciliennes adhèrent à l'outil de veille foncière « Vigifoncier », ce qui leur permet d'être alertées par la Safer de toutes les ventes en cours sur leur territoire. Elles peuvent alors lui demander d'intervenir sur une vente à enjeu pour la commune (protection des espaces agricoles et naturels, lutte contre la cabanisation, rétablissement de continuités...). Par ailleurs, toutes les collectivités locales franciliennes peuvent désormais accéder gratuitement depuis le 1^{er} juin 2021 à un nouvel outil « Vigimitage ». Il s'agit d'un portail interactif accessible en ligne, et qui permet de

déclarer tous les cas de mitage et d'accéder aux procédures à mener pour les résorber (avec des courriers types...). Ces deux outils ont pu être mis en place grâce au financement apporté à la Safer par le Contrat de plan État-Région. Le cas échéant, la Safer peut aussi, par exemple, accompagner les collectivités avec la mise en place des procédures biens vacants sans maître ou d'une ingénierie foncière spécifique pour maîtriser et réhabiliter des sites dégradés ou pollués (avec, par exemple, l'appui de la Région Ile-de-France via le plan régional pour la reconquête des friches franciliennes...).

LA BELLE HISTOIRE DE TERRE DE LIENS LA FERME DE COMBREUX

Accéder à la terre : un prérequis évident pour être paysan qui relève pourtant du parcours de combattant pour de nombreux porteurs et porteuses de projet agricole. Aujourd'hui, le prix des terres, la spéculation générée par l'urbanisation galopante et par un système d'aides qui pousse les agriculteurs à s'agrandir, rendent l'investissement foncier hors de portée du plus grand nombre. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes et pour les personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole. Pourtant, l'enjeu est de taille : 44 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et devraient partir à la retraite d'ici à 2030.

Notre association Terre de liens intervient sur l'accès au foncier agricole pour permettre aux nouvelles générations d'assurer la relève. Pour illustrer ce propos, nous vous proposons de découvrir l'histoire de Bastien, un jeune paysan boulanger qui s'installe prochainement dans une de nos fermes en Seine-et-Marne.

Bastien n'est pas issu du milieu agricole, mais, après un premier emploi en tant

qu'animateur technique et grandes cultures bio, il entame une reconversion professionnelle pour devenir paysan boulanger. Il est accompagné par l'association ABIOSOL (dont Terre de liens Ile-de-France fait partie) pour sa formation et peaufine actuellement son projet dans l'espace test Les Champs des possibles à Toussacq, une autre de nos fermes.

En 2021, notre association acquiert 60 ha de terres agricoles au sein de la ferme collective de Combreux, un beau corps de ferme, typiquement briard et datant du XVII^e siècle, entouré de 70 ha de terres agricoles.

Pour acquérir des terres, l'association intervient *via* ses deux structures financières, la Foncière et la Fondation, financées par la collecte d'épargne et de dons citoyens. Les terres acquises par Terre de liens sortent définitivement du marché spéculatif, sont assurées d'être maintenues à long terme dans leur vocation agricole et sont prêtes à accueillir de nouveaux agriculteurs aux pratiques agricoles respectueuses de l'en-

vironnement (bail rural environnemental garantissant notamment la conduite de l'exploitation en agriculture biologique).

Tout était presque parfait... sauf que la formation de Bastien n'était pas terminée au moment où l'association devenait propriétaire : un montage est trouvé permettant au cédant de vendre son foncier et de prendre sa retraite tout en laissant le temps à Bastien de finaliser sa formation !

D'autres installations de jeunes paysans se préparent sur la ferme de Combreux : Thibaud et Justine vont développer un atelier de maraîchage biologique, Mélanie va s'installer en petits fruits sur une parcelle attenante à la ferme.

Combreux est notre huitième ferme en Ile-de-France et elle est proche d'une autre ferme Terre de liens à Lumigny : espérons que ces fermes sont le début d'une dynamique forte de l'association en Seine-et-Marne !

Stefania MOLINARI

Chargée de mission sensibilisation et mobilisation citoyenne
Terre de liens Ile-de-France



UNE FERME PILOTE SUR L'ANCIENNE BASE AÉRIENNE DE BRÉTIGNY (91)

Le point de départ tient dans une initiative lancée par la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne : réserver 75 hectares à l'agriculture biologique dans le cadre de la reconversion de la Base aérienne 217, cédée par l'État fin 2015 à l'agglomération.

En 2018, elle fait appel à l'association Fermes d'avenir pour concevoir un projet de ferme agroécologique inspirée de la permaculture.

Les activités de la ferme de l'Envol seront à terme très diversifiées :

- ➔ des activités de maraîchage, d'arboriculture, d'élevage et un atelier céréalier boulangerie,
- ➔ une ferme autonome et résiliente, avec notamment la construction d'une unité de transformation, d'un point de vente, etc.
- ➔ un laboratoire des bonnes pratiques (polyculture élevage, gestion durable de l'eau, écoconstruction, préservation de la biodiversité, etc.) et de formation des agriculteurs,
- ➔ l'animation autour du site de la grande ferme et la production d'énergie renouvelable.

Afin de mener bien cette mission, Fermes d'avenir travaille main dans la main avec cinq premiers porteurs de projet, maraîchers bio installés depuis plusieurs années sur les terres de l'Essonne et plusieurs partenaires.

La finalité de ce projet sera de démontrer la viabilité et la rentabilité des fermes agroécologiques, à la fois respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois et répondant aux enjeux d'une meilleure autonomie alimentaire.

Catherine GIOBELLINA
FNE Ile-de-France



LES TENDANCES ALIMENTAIRES DES FRANCILIENS

FNE Ile-de-France a publié dans le *Liaison 188* un dossier « Notre alimentation en question » montrant son importance pour notre santé. Qu'en est-il aujourd'hui ? De nombreux sondages réalisés par des agences privées (IPSOS, Harris) ou publiques (ANSES, IPR, CREDOC, CERVIA) traquent nos tendances alimentaires.

Rappelons d'abord quelques constantes :

- ▶ l'alimentation reflète les inégalités socio-économiques : les populations défavorisées se nourrissent de produits peu chers et à haute valeur énergétique (riche en graisse et en sucre) ce qui prédispose à l'obésité. Au contraire la frange favorisée recherche des produits peu énergétiques, originaux voire biologiques afin de « garder la ligne »,
- ▶ la disparition presque totale de la production francilienne de fruits, légumes et produits animaux depuis 1969 après le transfert des halles de Paris à Rungis et les importations d'autres régions ou de l'étranger,
- ▶ un développement constant de l'industrie agroalimentaire qui offre une diversité d'aliments transformés et la multiplication des espaces de restauration rapide,
- ▶ l'agriculture francilienne ne nourrit plus la population depuis près de deux siècles.

Ces tendances lourdes se sont renforcées avec la pandémie Covid, plus d'inégalités socio-économiques, achats massifs en grande surface de produits peu chers et énergétiques ou au contraire plus raffinés et plus écologiques. Heureusement, le développement du bio (croissance de 10 % par an, Agence bio), des modes alimentaires tournées vers plus de végétal et moins d'animal commencent à atténuer ces tendances. La pandémie a vu aussi le retour au foyer d'une cuisine plus familiale à base de produits bruts quand ils étaient disponibles.

L'étude INCA 3 réalisée par l'ANSES sur un échantillon de 5 855 personnes en France, publiée en 2017, a duré six ans. Elle montre que les hommes mangent plus que les femmes. Celles-ci préfèrent yaourts, fromages blancs, compotes,

volailles, soupes et boissons chaudes et les hommes les produits céréaliers, le fromage, les viandes et charcuteries, ou encore les crèmes dessert. L'assiette contient beaucoup d'aliments transformés, trop de sel et pas assez de fibres (20 g au lieu de 30 g/j). Le statut pondéral et l'activité physique restent inadaptés, l'obésité progresse dans toutes les tranches d'âge et le temps passé devant les écrans progresse de 20 min/j chez les enfants et 1h 20 chez les adultes par rapport à INCA 2.

Le CREDOC a sondé, en 2019, les Franciliens (1 200 personnes). Les consommations sont adaptées aux modes de vie : 55 % des Franciliens déjeunent en semaine hors de leur domicile, 25 % se font livrer des plats préparés, 23 % se disent flexitariens. Exigeants, sensibilisés et engagés : 64 % achètent bio (+ 24 % en neuf ans), 62 % des Franciliens sont attentifs à l'origine et aux garanties écologiques, 32 % scannent leurs aliments, 23 % consomment moins de viandes, la proportion de végétariens a progressé de quatre fois en neuf ans. Le local et la proximité sont recherchés : 82 % achètent des produits d'Ile-de-France une fois/semaine et 55 % voudraient en acheter davantage, 75 % fréquentent les marchés et les commerçants de proximité, 37 % les magasins bio.

Deux tendances s'affrontent : un développement de l'alimentation transformée et un retour à l'alimentation brute avec des produits issus du terroir. Le désir d'une alimentation saine et locale croît fortement (épiceries et marchés bio, Amap, achats à la ferme) alors que la production locale est très en retard. Devant l'épidémie d'obésité qui nous atteint, il est vital d'accroître l'activité physique.

Michel RIOTTOT
Président d'honneur de FNE Ile-de-France



L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

DANS TOUS SES ÉTATS

L'agriculture francilienne a fortement évolué depuis soixante-dix ans. À cette époque, elle était dominée par une production céréalière sur les plateaux, par la polyculture et l'élevage dans les vallées où se sont développés le maraîchage, les vergers et jusqu'à la culture florale. En 1955, l'agriculture représentait 17 680 exploitations d'une surface moyenne de 53,6 ha en Seine-et-Marne et 27,4 ha en Yvelines avec, respectivement, 179 et 119 salariés pour 100 exploitations. Déjà partiellement modernisée à cette époque, elle va ensuite muter rapidement. Dès lors l'agriculture vivrière déjà faible et le maraîchage vont s'estomper au profit des grandes cultures et de l'agrandissement des exploitations.

DES EXPLOITATIONS DE GRANDE SURFACE

DES CULTURES DOMINANTES SPÉCIALISÉES ET TRÈS MÉCANISÉES

Selon les statistiques 2020 du ministère de l'Agriculture, les surfaces agricoles utiles (SAU) représentent 593 000 ha, soit 49 % de la superficie francilienne, et les sols naturels, forêts et zones humides 354 000 ha, 24 %. Les productions et les industries agro-industrielles de cette région très agricole sont très loin de répondre aux besoins de ses 12,5 millions d'habitants. C'est la politique agricole commune (PAC), à partir de 1960, qui a conduit à la forte spécialisation de notre région vers cinq secteurs dominants : céréales (blé, orge, maïs), oléagineux (colza, tournesol), protéagineux (pois, féveroles), betteraves et pommes de terre, élevage et maraîchage disparaissant presque complètement.

Le nombre d'exploitations a chuté de 73 % par rapport à 1955, les exploitants sont 4 789 pour 4 627 salariés en 2017. Les surfaces ont fortement augmenté, les grandes cultures font, en moyenne, 180 ha et les moyennes 73 ha.

Les exploitants n'en sont propriétaires que d'une faible partie en faire-valoir direct et louent donc près de 90 % des terres cultivées. La déprise agricole et les successions ont morcelé les héritages, mais ont aussi permis d'échapper aux taxes foncières payées par le propriétaire.

L'agriculture bio, 5,8 % de la SAU actuellement, se développe trop doucement au regard des attentes des jeunes agriculteurs et des urbains chez qui la demande de produits bio augmente de 10 % au moins chaque année.

Les exploitations bio sont 565 pour 33 100 ha engagés en bio ou en conversion selon le Groupement des agriculteurs bio, soit 1 % des surfaces françaises de bio, ce qui les placent en dernière position, loin derrière l'Occitanie (22 %) la Nouvelle Aquitaine (13 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) et proche des Hauts-de-France (2 %).

AGRICULTURE FRANCILIENNE EN CHIFFRES

12,5 M d'habitants
2% Surface France



SAU TOTALE 569 000 ha
SAU BIO 33 104 ha



CHIFFRE D'AFFAIRES 1 MILLIARD €



4 840 EXPLOITATIONS dont **565 BIO**



4 790 EXPLOITANTS / 4 630 SALARIÉS



SAU CONV. et BIO

Céréales	67,1%
Oléagineux	9,5%
Protéagineux	2,2%
Betteraves	8,1%



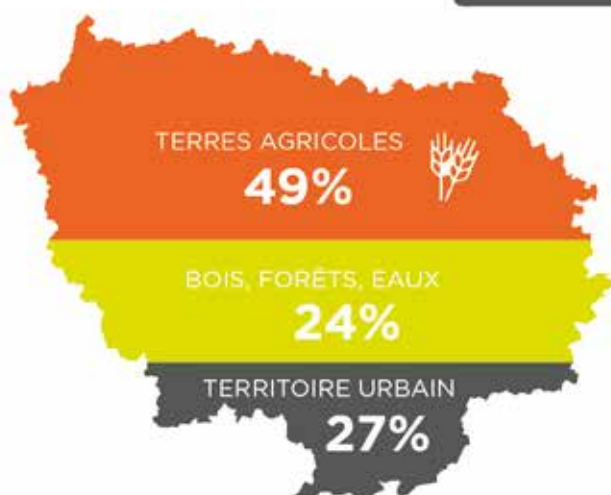
SAU PAR DÉPARTEMENT

Seine-et-Marne	60,2%
Yvelines	15,3%
Essonne	14,4%
Val-d'Oise	9,6%



RENDEMENTS CONV.

Céréales	8,4 t/ha
Oléagineux	9 t/ha
Betteraves	78 t/ha
Pommes de terre	45 t/ha



Les productions végétales des grandes cultures dominent largement l'agriculture francilienne. Elles sont très mécanisées et font appel à des quantités d'intrants importants : engrais (azote-phosphate-potasse et autres) et pesticides (herbicides, fongicides et insecticides), raccourcisseurs de paille... Ces productions doivent répondre à des cahiers des charges fixés par les agro-industriels et la commercialisation tant dans la grande distribution que pour les exportations. Obtenir 8-10 tonnes de blé (grains), 12-15 tonnes de maïs (grains), 75 tonnes de betteraves (racines) ou 50 tonnes de pommes de terre (tubercules) par hectare ne peut se faire qu'avec de fortes quantités de ces intrants, selon les pratiques actuelles.

En revanche, les productions animales ont beaucoup régressé y compris dans les productions alimentaires pour les Franciliens concernant les viandes, les œufs et le lait. Ainsi des productions renommées comme les fromages de Brie (Meaux, Melun, Coulommiers, Nangis...), appellations d'origine protégée, s'étendent de la Brie à la Meuse, département qui en élabore la plus grande partie !

L'élevage est peu développé. Moins de 10 000 vaches laitières produisent environ 3 % de la consommation de lait de la région. Ce rapport décroît encore plus fortement pour les fromages et les produits laitiers frais (yaourt, fromage blanc, petit suisse...). Il en va de même pour la production de viandes issues des bovins, porcins, caprins, ovins et même des volailles.

UNE AGRICULTURE PEU CONSOMMATRICE D'EAU MAIS FORTEMENT DÉPENDANTE DES FERTILISANTS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La région francilienne n'est pas une région où se pratique l'irrigation intensive. Seuls 18 600 ha sont irrigués et, en 2017, ont consommé 21 millions de mètres cubes. L'élevage, peu représenté en Ile-de-France, et les divers traitements (pesticides) et épandage d'engrais liquide sont peu consommateurs d'eau. Le secteur agricole consomme un volume annuel inférieur à 25 millions de mètres cubes, soit 2 % de la consommation d'eau potable en Ile-de-France estimée à 1,2 milliard de mètres cubes.

Beaucoup d'idées fausses circulent à propos de la consommation d'eau par l'agriculture. En Ile-de-France, les céréales, les protéagineux et les oléagineux consomment une partie de l'eau de pluie pendant les mois où ils sont dans les champs, mais cette eau suit le grand cycle et retourne à 95 % dans les rus, rivières et nappes souterraines. Pour l'INRAE, la production de 1 kg de blé ou de maïs consomme respectivement 590 et 454 litres d'eau et, pour 1 kg de viande de bœuf, 550 à 700 litres.

En revanche, une révolution verte, relativement silencieuse pour le grand public, mais aux conséquences lourdes pour l'avenir s'est déroulée dès 1950 : le développement de la sélection végétale, donnant des espèces plus résistantes et plus fertiles, a conduit à l'utilisation massive des intrants agricoles : fertilisants chimiques (nitrates) ou extraits de couches géologiques (phosphates, potasse), végétaux hybrides tant en grande culture (maïs) qu'en maraîchage (tomates...) et, enfin, produits phytosanitaires (pesticides) destinés à éliminer les végétaux parasites des terres (adventices) et à protéger les cultures contre les champignons, les insectes et les limaces.

Le paysan, en quelques dizaines d'années, est devenu un exploitant agricole. Puis les acheteurs de produits agricoles ont élaboré des cahiers des charges rigoureux concernant la qualité et la quantité de certains constituants. Par exemple, la teneur en protéine du blé doit être au moins de 15 % afin de faciliter tous les processus technologiques de panification, de préparation de pâtes qui détruisent une partie de ces protéines qui forment la structure de notre pain ou baguette après cuisson. Une panification traditionnelle n'a pas besoin de plus de 8 à 9 % de protéines, ce qui permettrait de réduire fortement l'apport en engrais azotés.

Engrais et pesticides : entre nécessité et dangerosité

Dans une région où les fumiers animaux ont disparu, les engrais chimiques et minéraux apportent les constituants dont les végétaux ont besoin pour croître. En 2017, l'apport moyen d'azote (N), phosphate (P) et potasse (K) a été en kg/ha pour le blé tendre : N 150, P 50, K 50 soit 250 kg/ha ; pour le colza, ce sont les mêmes quantités tandis que pour la betterave c'est la potasse qui domine : N 80, P 60, K 120, soit au total 260 kg/ha. Répandus en plusieurs fois, ils permettent de répondre au mieux aux étapes de développement de la plante, mais aussi d'éviter que ces substances minérales ne s'échappent du champ par solubilisation dans l'eau de pluie et percolation.

Les pesticides sont utilisés pour maintenir, voire augmenter, les rendements qui pourraient fléchir sous les attaques parasitaires. Ces outils chimiques ont facilité le développement de l'agriculture conventionnelle et lui ont permis de limiter la quantité de travaux agricoles. Le revers de la médaille a été la baisse drastique du nombre de salariés, la trop grande confiance dans une chimie qui s'avère dangereuse pour l'environnement et les hommes, agriculteurs compris, et le peu de recherche de solutions alternatives.

PEU D'INCITATIONS AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ ET UN DÉVELOPPEMENT INSUFFISANT DU BIO

Hormis pour la protection des cours d'eau et divers rus avec les bandes enherbées de part et d'autre, les mesures agro-environnementales concernant les enjeux biodiversité et nature sont peu contraignantes et laissées à la libre initiative de chaque exploitant. Des zones à enjeux découpent les quatre départements de la grande couronne en cinq parties : Biodiversité, Eau, Eau et Biodiversité, Eau-Biodiversité-Natura 2000 et Natura 2000. Chaque agriculteur de ces secteurs peut choisir les mesures qui lui conviennent.

Le second pilier de la PAC, relativement faible sur le plan financier, est le seul élément incitatif avec les conseils du ministère de l'Agriculture pour une transition agronomique respectueuse de l'environnement.

Le revenu agricole à l'hectare pour les grandes cultures peut être approché via le plan comptable agricole (Agreste 2020). Selon la chambre d'agriculture, le chiffre d'affaires de l'agriculture francilienne approche le milliard d'euros. Ce chiffre est faible comparé à celui des régions voisines : Bretagne, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Normandie à égalité, respectivement, 8,6, 6,5, 5,3 et 4,4 milliards d'euros, mais pour un nombre d'exploitations franciliennes et une SAU totale bien plus faibles.

12 DÉVELOPPER LES FERMES BIO POUR UN MARCHÉ TRÈS DEMANDEUR

Les exploitations engagées en certification bio représentent 9,4 % des exploitations agricoles de la région. 63 % des surfaces bio sont en grandes cultures comparés à 82 % pour les fermes conventionnelles. Les surfaces de fourrages et prairies permanentes représentent 22,4 % en bio contre 4,1 % en conventionnel en raison de leur utilisation pour la rotation des cultures.

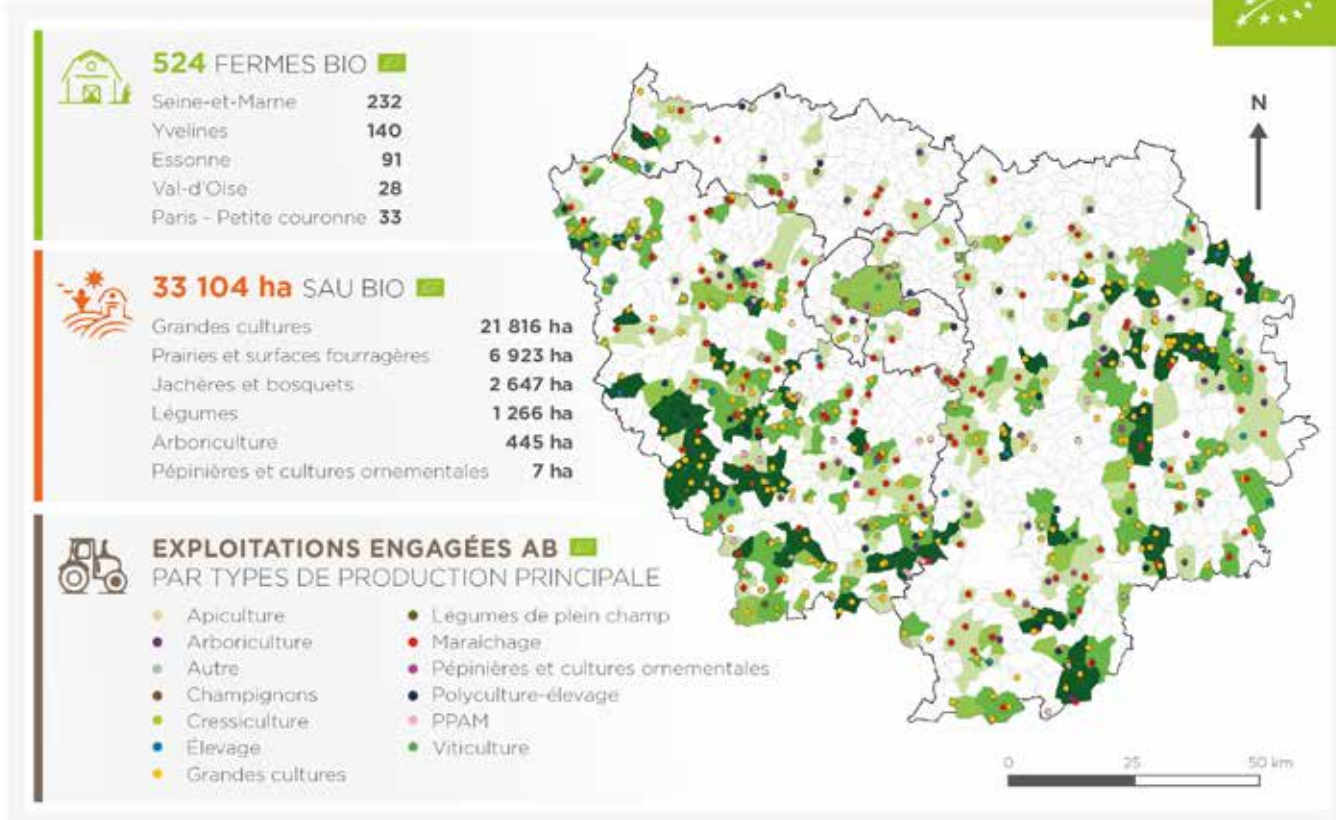
En 2019, on recense 437 chefs d'exploitation, dont 70 femmes, et 670 salariés. Les fermes bio emploient 1,5 fois plus de salariés que les conventionnelles (2,5 emplois en bio par ferme contre 1,6 en conventionnel). De même les chefs d'exploitation sont plus jeunes qu'en conventionnel.

La surface moyenne des fermes bio* est de 59 ha et en constante augmentation depuis quelques années. En Seine-et-Marne, les fermes bio représentent près de 40 % des exploitations de la région. En Ile-de-France, on recense 169 fermes

bio en grande culture, 157 en légumes, 41 en arboriculture, 34 en légumes et prairie et 13 exploitations consacrées aux abeilles (1 059 ruches).

L'agriculture biologique protège les captages d'eau potable. Près de 60 % des fermes bio (257) sont installées sur des aires d'alimentation de captage d'eau, soit 14 729 ha protégés par des pratiques non polluantes. Les fermes bio franciliennes jouent un grand rôle dans l'approvisionnement alimentaire régional : vente directe à la ferme, marchés bio, coopératives, restaurations collectives et AMAP. Mais devant un marché aussi important, tant par la population que par les 50 millions de touristes annuels, la production locale est largement insuffisante. Sa progression et l'intérêt des jeunes pour une production locale de qualité sont un bon signe.

AGRICULTURE BIO FRANCILIENNE EN CHIFFRES



LES IDÉES FAUSSES SUR L'AGRICULTURE

Trop d'eau, trop d'émission de gaz à effet de serre, trop de surfaces utilisées pour la production animale. Telles sont les principales idées émises pour stigmatiser l'agriculture. À ces trois affirmations s'ajoute le fait que l'alimentation humaine à base de produits animaux devrait être remplacée par une alimentation majoritairement végétale.

Les associations de protection de l'environnement prennent en compte les avancées des connaissances. Nous avons vu ce qu'il en était pour la consommation d'eau.

Pour ce qui est des émissions agricoles de gaz à effet de serre déterminées par la FAO, qui seraient plus élevées que celles des transports relevés par le GIEC, AIRPARIF, en 2018, a évalué les

émissions de GES des différents secteurs d'activité franciliens. L'agriculture émet 2 % des GES contre 32 % pour les transports : routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens. Sans entrer dans une controverse, ces résultats franciliens s'expliquent par la disparition de l'élevage, mais aussi par la sous-estimation des transports qui ne prend pas en compte leur cycle de vie.

Pour ce qui est de l'alimentation mixte carnée/végétale à remplacer par une alimentation totalement végétale, l'INRAE indique que les surfaces de terres arables de la planète n'y suffiraient pas. Plus de 70 % de l'alimentation des animaux de ferme (bovins, ovins, caprins, lapins, volailles) n'est pas consommable par l'homme et ces élevages utilisent des terres où les cultures vivrières pour l'homme sont très difficiles.

VERS L'AGRICULTURE DE DEMAIN

CULTURES ÉNERGÉTIQUES ET MÉTHANISEURS À LA FERME

Le paysan francilien est devenu un entrepreneur, ce qui le conduit à spéculer sur les activités les plus rentables pour lui. Il est bien formé. En effet, l'enquête de la DRIAF de 2010 indique que 25 % des chefs d'exploitation ont suivi un enseignement secondaire long, que 30 % d'entre eux ont un cursus de type BTS ou ingénieur. Toutefois, l'âge moyen des agriculteurs franciliens dépasse 50-55 ans.

La conséquence est que la déprise, vente ou location de terres arables est importante avec, à la clé, une augmentation de la taille des fermes. Le rythme de départ atteint environ 3 % par an. Les agriculteurs cèdent majoritairement à leurs voisins et non à des jeunes voulant s'installer.

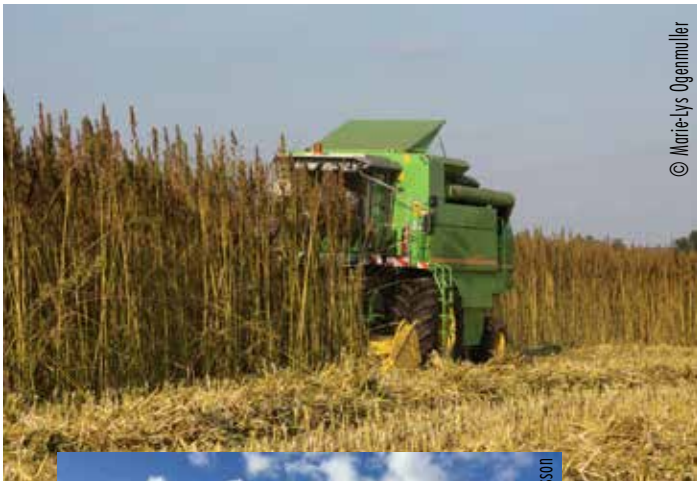
Cet entrepreneur tend à devenir un quasi-industriel du fait de l'extension de ses surfaces cultivées, de la diversité des cultures qui ne sont pas toutes destinées à l'alimentation (lin, chanvre, cultures à vocation énergétique, betteraves pour la fabrication d'éthanol...).

Toutefois, il s'associe de plus en plus avec ses voisins tant pour la gestion des terres que pour l'achat et l'utilisation de matériels (EARL, SCEA, GAEC...).

L'implantation des méthaniseurs agricoles actuellement tend à le faire passer dans la catégorie industrielle, mais aussi amplifie les associations avec ses voisins agriculteurs pour la gestion du process et l'épandage des produits.

Le plan « Méthanisation à la ferme » du conseil régional prévoit l'implantation de 150 méthaniseurs. Seule une trentaine sont en fonctionnement ou en projet : 28 en Seine-et-Marne, 2 en Yvelines, 4 en Essonne et 3 sont en projet dans le Val-d'Oise. Tant que ces méthaniseurs utilisent comme intrants des sous-produits agricoles ou des cultures intermédiaires à vocation énergétique et que les digestats permettent d'amender les cultures, les aspects environnementaux sont respectés.

Cependant, les nuisances environnementales (odeurs, pollutions de l'eau, bruits des transports...) peuvent être fréquentes, ce que les riverains sont de plus en plus réticents à supporter.



© Marie-Lys Ogenmüller



© Jane Buisson



© Christian Wejs



© MR



© MR

Le monde agricole a vécu des siècles de stabilité, troublé uniquement par les aléas climatiques et les guerres. Il se trouve aujourd'hui confronté à des mutations rapides, liées aux marchés agricoles et à l'amplification des aléas climatiques. La modernisation au pas de charge de l'agriculture via une mécanisation importante et une chimie débordante a vidé de sa substance les contacts de l'homme et la nature. La diminution du nombre de personnes en relation avec les terres agricoles fragilise à court terme cette filière.

L'avenir du paysan francilien est menacé par la vitesse des départs sans succession.

Cependant, les besoins des consommateurs urbains en produits agricoles de qualité et proches de leurs lieux d'habitation permettent de faire renaître une culture du maraîchage et favorisent l'essor de la production bio.

Un espoir pour soutenir le maintien de la population en zone rurale, voire l'installation de nouveaux arrivants.

LES AGRICULTEURS FONT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Confrontés, comme chacun d'entre nous, au réchauffement et au dérèglement climatique, les agriculteurs adaptent leurs pratiques culturales. Benjamin Beaussant, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, fait le point.



Benjamin Beaussant,
Directeur de la DRIAAF

Liaison : Les agriculteurs ont besoin d'eau pour irriguer leurs cultures, comment font-ils face aux pénuries qui ne font que s'aggraver ?

Benjamin Beaussant : Nous sommes confrontés à plusieurs phénomènes climatiques : les canicules de plus en plus fréquentes et les épisodes de pluies intenses, comme ceux de juillet dernier qui ont tué plus de deux cents personnes en Allemagne et en Belgique. Pour faire face, les agriculteurs savent que leur meilleur allié est le sol. Il faut lui permettre de jouer son rôle d'éponge et donc veiller à sa conservation.

Il y a plusieurs années, lorsqu'ont été mises en place les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), beaucoup d'agriculteurs ont d'abord considéré cela comme une contrainte. Puis, ils ont réalisé que ces cultures permettent d'améliorer la valeur agronomique du sol en favorisant l'accumulation de matières organiques et en fixant de l'azote pour la culture suivante.

Le sol est un capital >>>

Le fait que les champs soient couverts plus longtemps limite également l'érosion et permet d'avoir des sols mieux structurés... Bref, les pratiques ont évolué et elles continuent de le faire ; aujourd'hui, l'agriculture de conservation des sols se développe y compris en Île-de-France. Ces techniques culturales reposent sur trois piliers fondamentaux que sont la réduction du travail du sol, la diversification des espèces végétales ainsi que la couverture permanente.

Dans le même esprit, dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, aidé par la Région, subventionne la plantation de haies. Parallèlement, nous encourageons une plus grande diversité d'assolement, la réduction des engrais, l'agroforesterie...

Nous sommes tous conscients qu'il faut utiliser l'eau avec parcimonie. Les agriculteurs disposent de moyens pour piloter l'irrigation, l'arrosage au goutte à goutte et les sondes d'irrigation permettent de fournir aux plantes l'eau dont elles ont besoin sans en gâcher. Par ailleurs, la sélection variétale permet de planter les variétés les moins gourmandes en eau.

L'eau, un bien précieux >>>

Ces nouvelles pratiques, alliées à la récupération de l'eau de pluie, permettent d'économiser l'eau et donc aussi d'alléger les charges qui pèsent sur les agriculteurs. Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui peuvent conduire à aménager de petites retenues d'eau sur un ou deux hectares, font partie des dispositifs utiles. Il s'agit de capter l'eau lorsqu'elle est abondante de façon à constituer des réserves qui permettront de ne pas puiser dans le milieu en période de stress hydrique. En Île-de-France, le développement du maraîchage, lié à la volonté de développer les circuits courts, justifie la création de ces petites retenues.

Les agriculteurs sont aux avant-postes de l'adaptation au changement climatique, ils innovent, font preuve d'agilité et obtiennent des résultats encourageants. Certes, la partie est loin d'être gagnée, la rapidité des évolutions auxquelles nous sommes confrontés nécessite un engagement volontariste de la part de tous les acteurs. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation y est prêt.

Propos recueillis par Luc BLANCHARD



Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Île-de-France, 2 rue du Dessous-des-Berges 75013 Paris.

DEMANDE D'ABONNEMENT

À LA « FABRIQUE VÉGÉTALE » ON CULTIVE LA DIVERSITÉ

Non, grande culture ne veut pas forcément dire grande exploitation, culture intensive, industrialisation, circuit long, et par voie de conséquence pollutions par les pesticides, perte de biodiversité, uniformisation des paysages...

Pour s'en convaincre, il suffit de venir à la ferme de Claire et Rémi Seingier à Lumigny (77), qui conjugue production de « graines », de plantes aromatiques et médicinales, de fleurs, agroforesterie, agriculture biologique, circuit court... et où l'on se revendique « paysan ».

Bien que fils d'agriculteurs ayant passé son enfance à la ferme, Rémi Seingier n'envisageait pas de devenir lui-même agriculteur. En revanche, il voulait travailler dans le végétal et pendant plus de dix ans il exerça la profession de jardinier paysagiste. Le déclic se produisit lorsqu'il découvrit l'agroforesterie lors d'un voyage au Brésil, en 2008, et prit conscience de l'importance et de la fragilité des sols fertiles vis-à-vis des enjeux alimentaires, ce qui le poussa à parfaire ses connaissances théoriques par une troisième année de licence de biologie du végétal, à envisager de prendre la suite de ses parents et à concevoir un plan agroforestier. C'est ainsi qu'une parcelle de 38 ha mise à disposition par Terre de liens fut plantée en 2015.

L'agroforesterie : cultiver les différentes strates végétales

Il s'agit d'intégrer plusieurs strates végétales au sein du système de production agricole : annuelles, arbustives, arborescentes. L'arbre, associé à la couverture des sols est une ressource et un outil de revalorisation des milieux, dont les impacts sont positifs sur les enjeux liés aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la gestion de la qualité des eaux.

Rémi a désormais le projet de passer à 20 ha supplémentaires en agroforesterie.

La fabrique végétale

A eux deux, Rémi et Claire disposent en fermage de 125 ha qu'ils cultivent en totalité en agriculture biologique, Rémi cultive 100 ha (dont les 38 ha de Terre de liens en agroforesterie) en grandes cultures, Claire dispose de 25 ha pour les plantes aromatiques et médicinales, 3 ha sont cultivés en fleurs, les 22 ha restants étant intégrés dans la rotation grandes cultures : céréales (cinq espèces différentes), oléagineux (colza, tournesol, chanvre), protéagineux (lentilles, pois). Entre également dans la rotation la culture de pommes de terre de plein champ.



Alimentation locale, circuit court

La ferme possède une presse à huile et fabrique des huiles de tournesol, colza, chanvre. Les céréales sont transformées en farine dans un moulin situé à 10 km de la ferme, qui sera prochainement équipée de son propre moulin. Claire a son alambic pour faire ses huiles essentielles et hydrolats. Toute la gamme de produits est vendue en vente directe ou en circuit court avec au plus un seul intermédiaire entre la ferme et le consommateur. Seules les productions comme le soja et le pois fourrager participant à l'assolement sont vendues en coopératives.

L'annonce déposée proposant 3 ha à un maraîcher de façon à compléter la gamme de produits vendus n'a pas encore trouvé preneur, pour des raisons liées à la difficulté de trouver un logement.

Le souci du sol, du terroir, des paysages et autres impacts

Rémi Seingier n'oriente pas ses choix uniquement sur des critères de production, mais aussi en fonction de leur impact sur les paysages, les sols, la biodiversité, le bilan carbone. Alors il expérimente, recherche les bonnes associations. Il prouve qu'une ferme de 125 ha a une viabilité économique et peut faire travailler plus de monde qu'une entreprise agricole plus grande. A ceux qui veulent s'installer en agriculture biologique il lance le message : « *Restez en Ile-de-France, vous y avez une mission à remplir* ».

Jane BUISSON
Secrétaire générale de FNE Ile-de-France

NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE UNE NON-RÉFORME !

FNE a participé avec d'autres organisations à la plateforme « Pour une autre PAC » revendiquant une politique agricole et alimentaire commune (PAAc). Elle déplore que la nouvelle PAC 2023-2027 adoptée le 25 juin 2021 ne traduise pas les fortes ambitions affichées de mutation de l'agriculture vers un modèle plus respectueux de l'environnement (Pacte vert fixant le cap de la neutralité carbone en 2050, décliné en stratégies « De la ferme à la fourchette » et « Biodiversité 2030 ». Une véritable transition agricole est ainsi reportée aux calendes grecques.



*41 organisations membres de « Pour une autre PAC » (organisations paysannes, de protection de l'environnement et du bien-être animal, de citoyens-consommateurs, de solidarité internationale), ont élaboré en 2020 un plaidoyer pour un nouveau pacte agricole et alimentaire européen, le « PAAc » entre les paysans et la société, mettant en avant 12 priorités.

Objectifs de la politique agricole commune mise en place en 1962 :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité des approvisionnements,
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Depuis, s'y sont ajoutés les principes de respect de l'environnement, de sécurité sanitaire et de développement rural.

Les aides sont réparties en deux piliers :

- le premier pilier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles, dont le système d'aides aux agriculteurs constitue la majeure partie.
- le second pilier est consacré au développement rural.

La réforme adoptée en juin par les autorités européennes en accord avec tous les pays maintient le niveau d'aides pour la France à 51 milliards d'euros pour le premier pilier et 11,4 milliards pour le second. Elle prévoit de donner plus d'autonomie aux États membres qui deviennent responsables de gérer les fonds tout en respectant les objectifs prévus par la Commission. Cette disposition tend à fragmenter la politique commune.

En France, 70 % des aides vont à 30 % des bénéficiaires. Un quart des bénéficiaires touchent moins de 5 000 € du premier pilier, 11 % moins de 1 500 € et très nombreux sont les oubliés tels que les maraîchers et les arboriculteurs.

LES POSITIONS

DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE ÎLE-DE-FRANCE

En quoi l'accord du 25 juin sur la PAC qui entrera en vigueur en 2023 est-il décevant ?

La Confédération paysanne déplore fortement le peu d'ambition de cet accord, particulièrement sur les enjeux sociaux et environnementaux. Sans volets social et environnemental ambitieux, comment prétendre à une agriculture réellement performante, c'est-à-dire une agriculture qui emploie plus, qui nourrit mieux et qui préserve nos moyens de production pour assurer la transition agroécologique.

Pour que ces aides n'avantage pas les grosses exploitations, il est primordial de valoriser les aides sur les 52 premiers hectares au maximum ce qui permettrait de soutenir les petites et moyennes fermes et diminuerait l'encouragement à s'agrandir.

Sur le volet social, rien n'interdit d'aller au-delà du plancher des 10 % sur le paiement redistributif, aide qui favorise les premiers hectares et permettrait de lutter contre la course à l'agrandissement. Activer l'aide « petits agriculteurs », qui valoriserait les petites fermes créatrices d'emplois et de valeurs, reste possible. La France doit cesser de refuser d'activer cette mesure et de se cacher derrière son projet de pseudo aide couplée « maraîchage » qui exclut l'arboriculture et ne concernera que 3 000 fermes. Sur ce sujet encore, le compromis fait pâle figure, car le montant de l'aide « petits agriculteurs » n'a même pas été revalorisé !

Sur le volet environnemental, le plancher des 20 % des aides du premier pilier pour les écorégimes n'est pas un plafond. La France doit aller au-delà et doit revoir en profondeur son projet d'architecture des écorégimes pour en exclure la certification HVE (Haute valeur environnementale) qui n'est qu'un outil de « greenwashing ». La HVE (certification environnementale de niveau 3) est mise au même niveau d'aide que l'agriculture biologique alors que les bénéfices en faveur de l'environnement sont loin d'être égaux. Pire, les aides au maintien à l'agriculture biologique ont été supprimées. Les grands perdants de cette nouvelle PAC sont les petites fermes à taille humaine et les agriculteurs biologiques.

Malheureusement, le changement de modèle agricole tant attendu par la société n'est pas encore en marche.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE

UN DÉBAT À POURSUIVRE...

Comment améliorer l'impact environnemental de l'agriculture sur l'environnement, la biodiversité et la santé des gens ? Quels sont les leviers pour développer une alimentation locale ? Comment accompagner les agriculteurs dans leur transition ? Ce sont à ces questions que les agriculteurs invités ont tenté de répondre lors de la table ronde qu'Essonne Nature Environnement a organisé le samedi 25 septembre dernier au domaine départemental de Montauger à Lisses en Essonne.

Bien qu'étant la région la plus densément peuplée, environ 80 % de la surface de l'Île-de-France est composée d'espaces agricoles, forestiers et naturels. Jusqu'à la moitié du vingtième siècle, l'agriculture francilienne était diversifiée, s'adaptant aux différentes conditions pédoclimatiques de la région et aux possibilités de débouchés (vers l'agglomération parisienne pour les cultures spécialisées et vers les grands ports de commerce pour la céréalicul-ture). Si les grandes cultures dominaient déjà largement sur les plateaux de ce qui allait devenir la grande couronne, une ceinture maraîchère alimentait encore en grande partie les habitants de l'agglomération parisienne ; l'arboriculture était bien présente et l'élevage encore vivace, notamment dans les vallées.

Aujourd'hui, les grandes cultures (blé, orge, colza, betterave) couvrent plus de 90 % des terres agricoles de la région et représentent l'activité principale de plus des deux tiers des exploitations franciliennes. La politique du remembrement a eu pour effet de concentrer des propriétés pour en faciliter l'exploitation par des machines agricoles de plus en plus imposantes, mais aussi de mener à la quasi-disparition des haies, des fossés, petits bois et lisières des forêts qui abri-

taient toute la biodiversité de plateaux agricoles. Parallèlement, cette concentration des exploitations agricoles a été corrélée avec l'utilisation massive de produits « phyto-sanitaires »

La transition, une nécessité

Ce n'est que depuis environ dix ans que des voix de plus en plus nombreuses d'associations, mais aussi d'agriculteurs et autres collectifs de citoyens osent exprimer leur inquiétude quant aux conséquences néfastes, voire irréversibles de ces traitements, aussi bien sur la santé des riverains que sur la biodiversité, avec la disparition vertigineuse des insectes, notamment des pollinisateurs, dont notre production alimentaire dépend, et des oiseaux et autres petits mammifères de nos campagnes.

Parallèlement le confinement a permis de montrer l'intérêt de renforcer notre indépendance alimentaire grâce à des productions agricoles variées, de qualité et de proximité.

Comment sortir de cette dualité qui a malheureusement tendance à s'exacerber entre les associations défenseuses de la biodiversité et de la santé d'un côté, et les « agriculteurs pollueurs » de l'autre ?

ENE est parti du constat que ce n'est qu'en prenant la peine de comprendre les difficultés et contraintes de toutes les parties prenantes que l'on parviendra à faire évoluer des positions parfois rigides vers l'élaboration conjointe de solutions concrètes, le plus souvent locales.

Nos intérêts communs sont aujourd'hui de loin plus nombreux que nos divergences. Il en va de l'intérêt de tous de limiter le réchauffement climatique, dont les agriculteurs, par ailleurs, sont les premières victimes. De stopper l'effondrement de la biodiversité et l'urbanisation galopante de nos espaces agricoles. De soutenir le rétablissement ou le développement de pratiques agricoles alternatives, qui redonnent tout leur sens au métier d'agriculteur tout en leur permettant d'en vivre dignement, voire de leur procurer une assise financière suffisante pour supporter le coût de cette transition.

Il en va de l'intérêt de tous que cette transition agricole s'engage rapidement et sereinement. Mais soutenir la transition agricole, c'est aussi permettre à chaque type d'agriculture d'évoluer à son rythme, sans perdre de vue les contraintes, notamment celles exercées par les réglementations européennes.

Carole BUGES

Administratrice à Essonne Nature Environnement



18 **FNE ILE-DE-FRANCE VISITE :
UN MÉTHANISEUR
AGRICOLE**

Produire du gaz renouvelable en utilisant des biodéchets est une bonne solution, oui mais ! Plusieurs projets de méthaniseurs agricoles sont contestés par nos associations. Afin de promouvoir les pratiques vertueuses, nous avons demandé à notre partenaire GRTgaz d'organiser la visite d'une des installations qui alimentent leur réseau.

La région Île-de-France et l'État soutiennent l'implantation de méthaniseurs agricoles dans notre région. Cent cinquante unités doivent voir le jour dans les dix ans qui viennent, ce qui interpelle les associations de défense de l'environnement. Nous avons souhaité visiter une installation dont les pratiques durables puissent servir de modèle. GRTgaz, qui achemine le gaz des fournisseurs vers les consommateurs raccordés à son réseau (gestionnaires des distributions publiques qui desservent les communes, centrales de production d'électricité et plus de 700 sites industriels), nous a proposé de visiter Bassée biogaz à Noyen-sur-Seine (77)

FNE Ile-de-France en visite

Une douzaine d'adhérents, venant de différents départements, ont visité les installations de Bassée Biogaz, le 30 août dernier. Carine Mallier et Lionel Boursaud du bureau d'études Artaim Conseil conduisaient la visite et Pascal Hainaut de GRTgaz était là pour répondre à nos questions.

Le méthaniseur a été implanté en 2017 sur les terres de Nicolas Brunet, qui gère une exploitation de 900 hectares à Noyen-sur-Seine et Jaulnes. D'une capacité initiale de 10 000 tonnes/an d'intrants, il a été porté à 22 000 tonnes/an en 2019 et produit aujourd'hui l'équivalent de la consommation annuelle de près de deux mille foyers chauffés au gaz ou de cent bus roulant au gaz.

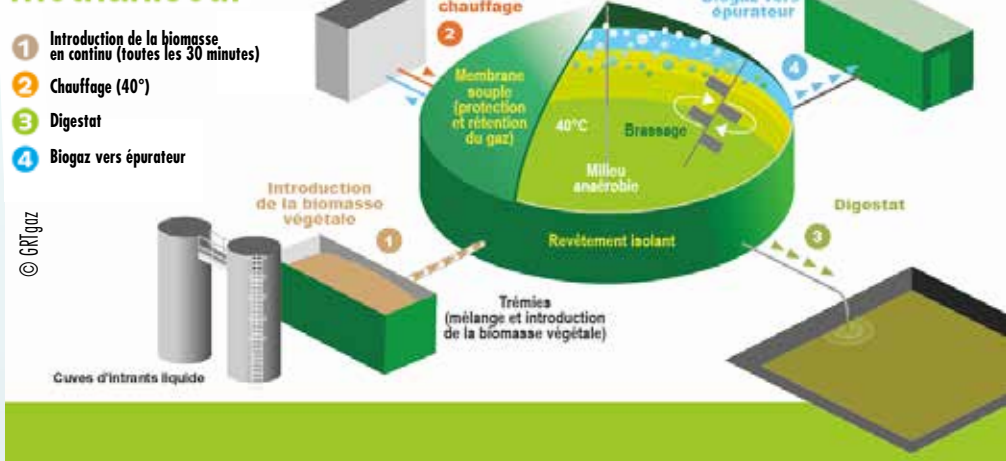
Que mange-t-il ?

Un méthaniseur est un énorme « estomac » dans lequel des bactéries produisent du gaz en digérant des résidus de culture (pulpe de betteraves, déchets de pommes de terre...), des cultures intermédiaires (CIVE) destinées à couvrir



Les participants devant le digestat, qui va remplacer les engrais chimiques.

Fonctionnement du méthaniseur



les terres agricoles entre deux cultures principales et des biodéchets issus de la restauration. A Noyen, toute la biomasse utilisée provient de l'exploitation de Nicolas Brunet. Les biodéchets, également appelés « soupe », car ils sont livrés sous forme liquide, représente 30 à 35 % des 60 tonnes de « nourriture » ingérées quotidiennement par le méthaniseur.

Plusieurs associations s'inquiètent de ce que des terres agricoles puissent être détournées de leur vocation alimentaire pour produire de l'énergie, ici ce n'est pas le cas. Moins de 10 % des intrants proviennent de cultures dédiées. Carine Mallier insiste sur le fait que les bactéries ont besoin d'une alimentation stable qui leur est apportée par les CIVE. La soupe, elle, n'est jamais la même et peut, si l'on n'y prend pas garde, nuire à la production de biogaz.

Une soupe de biodéchets

Dans une région densément peuplée comme l'Île-de-France, les déchets alimentaires sont une ressource de tout pre-

mier plan. Aujourd'hui, la majeure partie des biodéchets est incinérée, ce qui est une hérésie car ils sont essentiellement composés d'eau et n'ont aucun pouvoir calorifique. En 2024, leur collecte et leur valorisation seront obligatoires. Il importe donc de s'en préoccuper et de les considérer comme LA source d'approvisionnement de demain. L'expérience acquise grâce à la méthanisation agricole est donc particulièrement utile. Elle nous apprend qu'il faut veiller à la qualité des biodéchets utilisés pour ne pas détruire les bactéries qui produisent le biogaz. Il importe également d'apporter un soin tout particulier à la manière dont les biodéchets sont collectés et triés. En effet, si les épluchures sont mélangées à des plastiques ceux-ci se retrouvent dans les digestas qui ne peuvent plus être utilisés pour fertiliser les terres. Pourtant, comme le rappelait Pascal Hainaut : « La méthanisation est une des clefs de l'économie circulaire, il faut apprendre à bien l'utiliser ».

Luc BLANCHARD
Co-président de FNE Ile-de-France

LA FILIÈRE CHANVRE REPREND DES COULEURS¹⁹ GRÂCE AUX NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS DU BÂTI

Deuxième secteur polluant derrière celui des transports, le secteur du bâtiment est responsable de plus de 25 % des émissions françaises de gaz à effet de serre. Limiter son impact carbone représente donc un enjeu essentiel pour l'atteinte des objectifs nationaux, notamment ceux de la Stratégie nationale bas-carbone.



© Marie-Lys Hogemüller

La conjonction de la loi climat et résilience et de la nouvelle réglementation écologique (RE2020), qui doit s'appliquer dès janvier prochain, devrait contribuer à l'essor des filières de matériaux biosourcés. Et parmi ces matériaux, difficile de faire plus vertueux que le chanvre¹. La culture de la plante est respectueuse de la biodiversité, elle ne nécessite ni irrigation ni traitement phytosanitaire et ne génère aucun déchet dans sa transformation. Le chanvre ne concurrence pas la culture vivrière, c'est une culture de rotation (plantée en avril et récoltée en septembre). Elle régénère le sol en créant des microfissures profondes pour l'eau.

Bioressource par excellence, il permet de réaliser des économies d'énergie, d'emmagasiner la chaleur et de la restituer, annulant la nécessité d'un recours à la climatisation d'été. Transformé notamment en béton (mélange de chanvre, granulats et chaux), le chanvre possède des capacités de régulation thermique, d'isolation acoustique et de résistance au feu.

En Ile-de-France, la filière chanvre s'organise depuis quelques années mais, jusqu'ici, la filière construction manquait de débouchés concrets. L'obligation d'utiliser 25 % de matériaux biosourcés dans les constructions relevant de la commande publique d'ici à 2030 et

l'implantation récente d'une usine de préfabrication de panneaux bois en béton de chanvre à Aulnoy (voir encadré) en circuit court et sans intermédiaires devait relancer la culture du chanvre. Ce projet a vu le jour grâce au soutien de l'État et de la Région Ile-de-France, mais également de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, intéressée par le fait que la production de chanvre ne nécessite pas d'arrosage et n'utilise aucun intrant chimique. Plusieurs partenaires franciliens sont associés au projet, notamment Planète Chanvre, Construire en chanvre en Seine-et-Marne et Gâtichanvre en Essonne. Cette dernière, après avoir été mise sous administration judiciaire, a enfin trouvé un repreneur et l'usine de défilage de la paille sera remise en service en 2022.

La valorisation d'autres produits issus de la culture du chanvre et la recherche de nouveaux usages tels que les parpaings dans la rénovation énergétique des bâtiments ouvrent de nouveaux horizons pour cette filière. De quoi redonner le sourire aux professionnels du secteur. Reste à convaincre les agriculteurs de se lancer dans la production. Le chanvre peut pousser quasiment partout, quelle que soit la qualité de la terre.

Catherine GIOBELLINA
FNE Ile-de-France

La SAS Wall'Up

La SAS Wall'Up à Aulnoy (77) est la première usine de transformation du chanvre qui produit et commercialise des panneaux préfabriqués montés sur ossature bois et constitués de béton de chanvre (mélange de chènevotte, de chaux et d'eau).

- ➔ usine de 2 000 m²
- ➔ production annuelle visée de 70 000 m²

Le béton de chanvre n'émet pas de COVs (composés organiques volatils) et le processus de fabrication des murs ne nécessite aucun produit chimique. Maisons de ville, logements collectifs, lycées et même le village Olympique ... vont pouvoir bénéficier de cette innovation industrielle.



© Paris Charpente

¹ Voir Liaison 185

LA RENAISSANCE DE LA VIGNE EN ILE-DE-FRANCE

Non, le « Clos Montmartre » n'est pas la seule vigne en Île-de-France ! Depuis quelques années, le vignoble francilien renaît, grâce à la réhabilitation de vignes historiques et au souhait de diversification de certains agriculteurs franciliens.



Parcelle "Les Morts bouts" à Guerard (77) montrant l'environnement boisé, les murs en pierres sèches

La culture de la vigne dans la région est apparue à la fin du I^{er} siècle avant J-C. avec les troupes romaines. Au fil du temps, le vignoble francilien devient le plus important de France pour représenter 42 000 ha en 1808. Mais l'étalement urbain et la concurrence des vins du sud acheminés en train amorcent son déclin au XIX^e siècle avant que le mildiou et le phylloxera ne le déciment.

En 1933, alors que l'on ne comptait plus que deux anciens vigneron, l'un à Argenteuil, l'autre à Conflans-Sainte-Honorine, 2 000 ceps sont plantés au Clos Montmartre. Puis en 1965, la commune de Suresnes plante 5 000 pieds de vignes sur le Mont-Valérien, 720 pieds de vigne sont également plantés dans le parc George-Brassens (Paris 15^e). Jusqu'à la fin du XX^e siècle, ces initiatives sont surtout le fait d'acteurs publics, la plupart des vignobles créés ayant une vocation pédagogique, culturelle ou touristique.

Le retour de la vigne dans la vallée du Grand-Morin

A Guérard, en Seine-et-Marne, au début des années 2000, des déboisements sur le coteau nord du Grand-Morin émurent les habitants. Quelques parcelles furent ramenées à la viticulture, là où, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, s'étendaient 400 ha de vigne sur les 2 000 ha de la commune, les sols argilo-calcaires et la présence de marnes supra-gypseuses en faisant un terroir particulièrement favorable à la viticulture. Des cépages connus pour être résistants et adaptés au climat du nord tels que les pinot noir et gris ou le chardonnay et plus récemment le floréal acceptant un moindre ensoleillement sont ainsi plantés au domaine Bois Brillant.

Tradition et expérimentation

Cette vigne devient une vitrine viticole pour l'Île-de-France : on remet au goût du jour l'édification des murs en pierres sèches, le défrichage à l'aide des chèvres, la plantation de fascines, on n'utilise ni herbicide ni pesticide de synthèse, des moutons se chargent de l'entretien des parcelles, la fermentation est naturelle sans intrant ni sulfite.

La Maison de la vigne et du vin, née en 2015, comporte une boutique pour la vente directe, mais propose aussi des ateliers d'œnologie et de viticulture, et est désormais inscrite dans des parcours touristiques. La renaissance de la viticulture est d'ailleurs devenue l'un des objectifs phares du projet de parc naturel régional (PNR) Brie et deux Morin.

La plupart des nouveaux vigneron franciliens s'appuient à la fois sur un savoir-faire traditionnel et sur des méthodes expérimentales et ils misent surtout sur la qualité. Depuis 2020, la possibilité de bénéficier de l'Indication géographique protégée (IGP) « Île-de-France » représente désormais un solide atout pour la commercialisation de leur production et leur professionnalisation.

Outre son rôle dans l'animation des villages et dans la création d'emplois locaux, la viticulture pratiquée dans le respect de l'environnement pourrait bien non seulement être un vecteur de protection du foncier agricole et de diversification de l'agriculture en Île-de-France, mais aussi favoriser un retour de la biodiversité et de la qualité des sols dans les territoires ruraux franciliens.

Jane BUISSON
FNE Île-de-France

Plantation récente avec 3 étages de végétation : plants et arbustes fruitiers, arbres fruitiers, canopée



À LA FERME SAINTE-COLOMBE ON EN FAIT TOUT UN FROMAGE

Alors qu'elle se trouve à Saint-Mars-Vieux-Maisons (77), au cœur de la Brie laitière, la ferme Sainte-Colombe est, en 1980 une ferme 100 % céréalière. Progressivement, le propriétaire-agriculteur de l'époque la fait évoluer en passant à l'agriculture de conservation des sols puis en la convertissant à l'agriculture biologique en 1998 et enfin, en 2002, il fait un choix radical et passe à l'élevage extensif en faisant venir du Jura 25 vaches laitières montbéliardes, à une époque où la plupart arrêtent l'élevage. Il produit du lait, dont une partie est transformée en fromage à la ferme.

A son départ en 2017, Nicolas Grymonprez, qui travaillait jusque-là dans la ferme de son père, et son épouse Camille, éducatrice s'occupant de personnes souffrant de handicap mental, saisissent l'opportunité de racheter la ferme et de prendre en fermage les 136 ha attenants.

Éleveur de vaches laitières/producteur de fromages bio

Les 35 vaches sont au pré pendant dix mois de l'année, on les fait tourner sur des petites parcelles de façon à ménager la terre et à optimiser la repousse. On commence à les rentrer la nuit vers le mois d'octobre et ce n'est que pendant deux mois, entre fin décembre et fin février, qu'elles restent complètement à l'étable. La ferme est complètement autosuffisante pour l'alimentation, les 100 ha de prairies et 30 ha de céréales (rotation sur cinq ans) permettent de nourrir le troupeau toute l'année.

Toute la production de lait est transformée dans la fromagerie où sont fabriqués leur produit phare, le brie de Coulommiers au lait cru, ainsi que de la tomme, du fromage double-crème briard, du brie noir, du fromage blanc, des palets frais. Les fromages de Brie constituent un véritable patrimoine gastronomique et un élément d'identité encore fortement attaché au territoire de la Brie laitière.



Le circuit court

La ferme dispose d'une boutique pour la vente directe, une autre partie des fromages est vendue pour affinage à la réputée Maison Ganot (Jouarre) qui les écoule sur les marchés et les foires gastronomiques de la région. Camille livre aussi ses produits dans des restaurants parisiens.

Par ailleurs, elle est membre de « La Brie des Champs » rassemblant des jeunes agriculteurs, éleveurs et transformateurs de la région de la Ferté-Gaucher (77) désireux de faire connaître leurs produits en organisant des marchés dans leurs fermes.

La ferme Sainte-Colombe envisage désormais de planter des arbres sur certaines parcelles de pré et a passé une annonce proposant du terrain à un maraîcher.

Jane BUISSON
FNE Ile-de-France

L'élevage en Ile-de-France

Le potentiel agronomique des terres franciliennes explique qu'historiquement l'élevage n'a jamais été dominant en Ile-de-France. Cela n'a pas empêché le fort déclin, depuis les années 1970, de l'élevage au profit des grandes cultures. De ce fait, cette activité est devenue un enjeu régional, de même que, plus largement, la sauvegarde d'une agriculture diversifiée et de productions spécialisées (maraîchage,

arboriculture, horticulture, petit élevage). De plus, l'uniformisation des systèmes de productions entraîne l'appauvrissement des habitats, la banalisation des paysages : par conséquent, maintenir l'élevage participe à la diversité paysagère régionale et à la préservation des milieux prairiaux et de leur biodiversité.

Pour soutenir les filières franciliennes d'élevage, la Région finance le Plan

d'avenir pour l'élevage francilien. Des marques ont également été créées pour identifier l'origine francilienne des productions et garantir le respect d'un cahier des charges rigoureux, notamment en matière de pratiques d'élevage et de respect de l'environnement : « Produit en Ile-de-France », l'« Agneau des Bergers d'Ile-de-France », « Nos Bovins d'Ile-de-France ».



LA FERME SUZANNE À PARIS

UN MODÈLE D'AGRICULTURE SUR LES TOITS



© ferme-paris.fr



Elle a été créée en 2015 sur les deux toitures des vestiaires du gymnase Suzanne Lenglen, Paris 15°. Un premier toit de 560 m² est dédié à une production saisonnière de fruits, légumes et plantes aromatiques et le second de 860 m² à l'accueil des adhérents, à l'offre de paniers maraîchers aux inscrits, aux événements et animations multiples, aux amateurs des jardins potagers comme à tous les curieux.

Les sites ont été dessinés pour maximaliser biodiversité, production et rétention des eaux de pluie, îlot de fraîcheur, ergonomie au travail et production agricole. L'exploitation comporte une petite forêt, une haie comestible et des planches maraîchères. Inspirée par l'agroécologie et les principes de la permaculture, respectueuse de l'environnement, sans produit phytosanitaire chimique, cette production est pensée de manière circulaire avec des cultures en synergie. Le substrat de plantation, mis au point par l'un des créateurs de « Cultures en Ville » avec les chercheurs d'AgroParis-Tech/INRAE, est une combinaison minérale et organique à base de coquilles de moules recyclées et concassées, de déchets d'égargages et de champignonnières, de compost de déchets verts.

Les rendements sont très importants sans serre ni aucun intrant chimique : 14 kg/m² de fruits et légumes cette année pour 350 m² de surface agricole utile de maraîchage et 220 m² de production sauvage, à comparer avec les meilleurs rendements de l'agriculture traditionnelle, les betteraves 9 kg/m² avec des quantités d'intrants de 300 kg/ha ! Ces résultats exceptionnels sont le fruit des travaux avec AgroParis Tech/INRAE et ont fait l'objet d'une thèse et d'un suivi.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie prend cette ferme en modèle pour sa gestion économe de l'eau et son système de captation des eaux de pluie. La consommation en eau est très faible grâce à une irrigation par micro-goutteurs, environ 200 l/m²/an à ajouter aux 600 l/m² d'eau de pluie

directement récupérés par les plantes, et ce, malgré le dessèchement qui s'opère inévitablement sur toit. Seuls 100 l/m² repartent dans les égouts.

Le modèle économique de la ferme repose à moitié sur cette production agricole et sur une offre pédagogique de formations, ateliers adressés aux utilisateurs du parc, aux milieux professionnels, comités d'entreprises, etc. Cette ferme Suzanne offre à tous des paniers à la vente, sur réservation sur le site Internet*, et un marché de détail.

Que l'agriculture se réinstalle dans Paris à petites touches, ici sur ces 1 500 m² de toits d'un gymnase situé sur l'ancienne plaine agricole de Grenelle est une bonne nouvelle. Ce site a perdu sa vocation agricole pour servir de champ de manœuvre à l'armée, puis au développement de l'aviation, aujourd'hui, moins écologique, la ville envisage d'aménager ces terrains. Il ne faudrait pas que cette ferme modèle occulte la bétonisation en marche sur les terrains convoités de l'héliport Paris-Issy.

Malgré ses promesses, l'agriculture urbaine reste loin de pouvoir nourrir les habitants d'une ville, mais elle permet de reconnecter les urbains avec la générosité de la nature. De plus, elle ne doit pas entrer en concurrence avec l'agriculture au sol des communes péri-urbaines ou contribuer à l'artificialisation des villes.

Christine NEDELEC
Présidente de FNE Paris

FNE ILE-DE-FRANCE AU CONGRÈS UICN À MARSEILLE (3 AU 11 SEPTEMBRE)



FNE Ile-de-France et notre fédération FNE Seine-et-Marne étaient présentes aux côtés de FNE national et d'autres fédérations régionales à Marseille à la grande rencontre internationale de l'UICN sur la biodiversité.

Une occasion de présenter au public nos supports pédagogiques, les jeux Memory « Mémoires de la Terre », « Mares à palabres » et la BD *l'Air en bulle* mais aussi les jeux de FNE Seine-et-Marne sur les oiseaux et sur les poissons. Plusieurs projections du film « Mares à palabres » introduites par Christian Weiss, coréalisateur du documentaire, ont témoigné de notre contribution active au combat pour la biodiversité en ville.

92 L'ABATTAGE D'ARBRES

UNE ACTUALITÉ BRÛLANTE !

Les menaces sur les arbres se rapprochent à l'occasion de travaux de requalification des voies par le département. Pour la RD910, à Chaville et Sèvres, plus de 190 vont être abattus sur un total de 283 arbres d'alignement (platanes et tilleuls). A Suresnes et Saint-Cloud, les 700 arbres de la RD7 dont 470 sur les voies et 230 sur les talus des berges sont menacés. A Sèvres, les travaux de « La promenade des jardins », au coin du Musée de la céramique, vont conduire à l'abattage de 50 arbres sur un total de 70.

Les arbres avec leur frondaison sont une défense naturelle contre les effets d'îlots de chaleur. Ils sont indispensables au bien-être et à la résilience des citoyens devant les dérèglements climatiques et la perte de biodiversité (ce sont des habitats pour les oiseaux, insectes, chauve-souris).

On ne peut pas accepter la solution (facile) de replanter des jeunes pousses, fragiles devant la sécheresse et qui mettront quatre-vingts ans à fournir leur service de climatiseur !

Irène NENNER (Environnement 92)



93 : GARE DE BONDY

EXPULSIONS ET NUISANCES À PROXIMITÉ D'UNE CRÈCHE

La construction de la future gare du Grand Paris Express de Bondy engage l'annexion de plus de 3 000 m² d'espace pavillonnaire pour le stockage temporaire des déblais issus de la construction de la gare, associé à l'espace nécessaire à l'installation d'une centrale à béton.

Ce type d'installation, ignoré dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de 2016, a été évoqué de manière confidentielle uniquement lors de l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale de 2019. Par une amorce d'une concertation, oubliée jusqu'à présent, riverains et associations proposent aujourd'hui des alternatives pour transférer ce projet sur des espaces plus adaptés.



UN GRAND COLLOQUE RÉGIONAL EN 2022

Après plusieurs colloques départementaux, FNE Ile-de-France organise, avec le soutien de l'Agence de l'eau, **UN COLLOQUE RÉGIONAL « LA RESSOURCE EN EAU EN ILE-DE-FRANCE DANS LE CONTEXTE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE »** Les 17 et 18 février 2022 à Paris.

78 : LES 40 ANS DE L'UNION DES AMIS DU PARC



C'est dans la magnifique ferme patrimoniale de Beaurain au Mesnil-Saint-Denis que l'Union des amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a choisi de réunir élus et associations pour fêter ses quarante ans d'existence. Située aux portes de la Ville Nouvelle, au milieu d'une plaine agricole encore préservée, cette magnifique ferme est également pressentie pour accueillir le siège du parc naturel. Tout un symbole pour ces défenseurs du patrimoine naturel et bâti, fiers d'avoir été à l'origine de la création du premier parc naturel d'Ile-de-France.

« Préserver la ruralité de ce territoire, aux richesses exceptionnelles, de la pression urbaine et foncière est un dur combat engagé depuis plus 40 ans et pour lequel nous ne devons pas baisser la garde », a rappelé Catherine Giobellina. Accompagnée par d'autres grands témoins comme Dominique Julien-Labruyère, président fondateur ou l'ancien président du parc, Yves Vandewalle, à l'origine du comité de sauvegarde de la Vallée de Chevreuse puis président du parc pendant vingt-deux ans, tous ont reconnu que l'UAP et le parc forment un couple durable, même si des désaccords peuvent survenir.



75 : GARE DU NORD

ABANDON DU PROJET COMMERCIAL PHARAONIQUE

La dérive financière et calendaire du projet aurait poussé la SNCF à mettre fin à son contrat avec Ceetrus, filiale du groupe Auchan. Elle se recentrerait sur une petite « adaptation » de la Gare du Nord en vue de la coupe du monde de rugby 2023 et des JO 2024. Très critiqué, ce projet a mobilisé, depuis 2018, associations, collectifs de riverains, architectes et universitaires. FNE Ile-de-France et FNE Paris au sein de l'association Retrouvons le Nord de la Gare du Nord ont dénoncé un projet inadapté, un centre commercial démesuré, au détriment de l'accueil et de l'organisation des flux de voyageurs grandes lignes et du quotidien, en faisant l'impasse sur l'ouverture de la gare vers le nord du quartier. La mue de la gare du Nord en gare du XXI^e siècle ne doit pas se faire sans repenser les flux de voyageurs au niveau du Grand Paris et doit intégrer le nœud ferroviaire Pleyel de Saint-Denis et sa gare TGV à la restructuration. Ce projet doit se concevoir au sein d'une conférence de consensus mettant autour de la table tous les acteurs, dont les usagers et habitants.

95 : L'AVENIR DU TRIANGLE DE GONESSE EN SUSPENS

Fin 2019, le gouvernement annonçant l'abandon d'EuropaCity a repris l'expression « projet d'un autre temps » utilisée par le ministre Nicolas Hulot dès 2017, mais sans en respecter ensuite la portée écologique qui nécessite une concertation avec l'ensemble des partenaires. Il néglige les conclusions du rapport qu'il a commandé à Francis Rol-Tanguy.

Il s'entête à valider une gare et la ligne 17 nord basées sur une fréquentation illusoire (31 millions de visiteurs pour EuropaCity et 30 millions de passagers pour le Terminal 4 de Roissy).

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, la rapporteure publique de la Cour d'appel de Paris a préconisé la suspension des travaux pour insuffisance de l'étude d'impact. Sans attendre le jugement, le porte-parole du gouvernement Gabriel Atal, en visite à Gonesse le 1^{er} octobre, a minimisé ces conclusions. Contre toute attente le juge a décidé la poursuite des travaux.

Une décision politique en cohérence avec l'urgence écologique s'impose.



NOUVEAUX SEUILS DE L'OMS

SUR LA POLLUTION DE L'AIR EN ILE-DE-FRANCE

La pollution de l'air extérieur par les particules, les oxydes d'azote, l'ozone principalement cause entre 48 000 et 70 000 décès anticipés par an. Par rapport aux seuils fixés en 2005 par l'Europe, en 2020, seul 1 % des Franciliens vivaient au-dessus du seuil pour le dioxyde d'azote, 50 % pour les PM10, 95 % pour les PM2,5 et 100 % pour l'ozone. Hélas, le nombre de décès anticipés ne baissant pas et même augmentant selon les dernières études épidémiologiques, l'OMS consciente des efforts insuffisants des États pour lutter contre la pollution de l'air a durci très sérieusement ses seuils de préconisations.

AIRPARIF a recalculé le nombre de personne vivant au-dessus de ces nouveaux seuils. Les chiffres sont catastrophiques puisque 75 % des Franciliens pour les PM10 et quasiment 100 % d'entre eux pour les autres polluants vivent au-dessus des nouveaux seuils. Sans des efforts importants de tous les secteurs d'activité, mettrons-nous encore quinze ans pour atteindre ces seuils ?

93 : PISCINE ET JARDINS D'AUBERVILLIERS EN SUSPENS

Le 20 septembre, la cour administrative d'appel de Paris a suspendu le permis de construire de la piscine d'Aubervilliers. Les vices de légalité qui ont été retenus par le juge concernent l'incompétence du maire pour déposer la demande de permis de construire pour le compte de la ville, la méconnaissance des dispositions du PLUI relatives à la destination des constructions, la méconnaissance des dispositions du PLUI relatives à la compensation des arbres abattus.

Cette première victoire des jardiniers ne peut faire oublier les 4 000 m² de jardins ouvriers déjà anéantis pour la seule ambition d'un solarium ni les procédures encore longues pour que ce quartier réponde aux attentes des citoyens. Les propositions des collectifs d'habitants assurant à la fois la sauvegarde des jardins et la construction d'une piscine attendue depuis longtemps, doivent être prises en compte !



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, A. Sauvey, H. Smit, D. Védy.

Réalisation graphique : Emmanuelle Caplier Graphiste

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34

ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Octobre 2021

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC

